

Compte rendu de la séance du vendredi 15 avril 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Dominique CAMPOURCY

Ordre du jour:

vote du compte administratif 2015 du CCAS
vote du compte administratif 2015 de lotissement
vote du compte administratif 2015 de la commune
vote du budget primitif 2016 du lotissement
vote du budget primitif 2016 de la commune
questions diverses

Délibérations du conseil:

ouverture d'un prêt de 10 000 € (DE 2016 005)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de racheter pour moitié, le tracteur tondeuse et son matériel auprès de la commune de Lagardelle, décision prise par délibération N° 2016/004 du 17 Mars 2016. Il informe l'assemblée que pour réaliser ce projet il est nécessaire de procéder à un emprunt.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution du prêt suivant :

Type :	Moyen Long Terme SAGELAN
Montant :	10 000 €
Durée :	60 mois
Amortissement :	Echéance constante
Périodicité :	Trimestrielle
Taux fixe :	0.60 %
Frais dossier :	150 €

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vote du compte administratif du lotissement (DE 2016 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques MAS MAURY, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Jacques MAS MAURY, 1er adjoint après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52 650.98	3 744.78		3 744.78	52 650.98
Opérations exercice	7 368.00		2 328.65	2 125.86	9 696.65	2 125.86
Total	7 368.00	52 650.98	6 073.43	2 125.86	13 441.43	54 776.84
Résultat de clôture		45 282.98	3 947.57			41 335.41
Restes à réaliser						
Total cumulé		45 282.98	3 947.57			41 335.41
Résultat définitif		45 282.98	3 947.57			41 335.41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement du lotissement (DE 2016 007)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -3 947.57

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-3 744.78
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 202.79
Résultat cumulé au 31/12/2015	-3 947.57
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	-3 947.57
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-3 947.57

Vote du compte de gestion du lotissement (DE 2016 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques MAS MAURY, 1er adjoint

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif de la commune (DE 2016 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques MAS MAURY, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Jacques MAS MAURY, 1er adjoint après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 306.89			10 627.64	11 306.89	10 627.64
Opérations exercice	91 532.77	64 742.56	119 908.79	141 845.30	211 441.56	206 587.86
Total	102 839.66	64 742.56	119 908.79	152 472.94	222 748.45	217 215.50
Résultat de clôture	38 097.10			32 564.15	5 532.95	
Restes à réaliser	10 635.43				10 635.43	
Total cumulé	48 732.53			32 564.15	16 168.38	
Résultat définitif	48 732.53			32 564.15	16 168.38	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement de la commune (DE 2016 010)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 32 564.15**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 627.64
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 522.87
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	21 936.51
Résultat cumulé au 31/12/2015	32 564.15
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	32 564.15
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	32 564.15
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion de la commune (DE 2016 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques MAS MAURY, 1er adjoint

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif du CCAS (DE 2016 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BLADINIERES Serge

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BLADINIERES Serge après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				357.48		357.48
Opérations exercice						
Total				357.48		357.48
Résultat de clôture				357.48		357.48
Restes à réaliser						
Total cumulé				357.48		357.48
Résultat définitif				357.48		357.48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS (DE 2016 013)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 357.48**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	357.48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2015	357.48
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	357.48
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) 357.48

B.DEFICIT AU 31/12/2015

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Vote du compte de gestion du CCAS (DE 2016 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BLADINIERES Serge

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2016 (DE 2016 015)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour équilibrer le budget de la commune il convient chaque année de procéder au vote des taux de la fiscalité directe locale (FDL), qui représente une des ressources importantes de la commune dans la section de fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux de FDL selon le tableau ci-dessous, pour l'année 2016:

Cotributions	Bases	Taux appliqués	Produits votés
Taxe d'habitation	161 400.00	10.5300	16 995.42
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	139 600.00	16.5300	23 075.88
TFPNB - Taxe foncière sur les propriétés. non bâties	14 700.00	114.5900	16 844.73
TOTAL 2016	315 700.00		56 916.03

Le Maire

Serge BLADINIERES

